

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N°2024-05-01

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 13
Présents : 09
Pouvoir : 01
Votants : 10

L'an deux mil vingt quatre
Le 16 mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 07 mai 2024

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Marcel BERTHIER, Philippe PELLET, Dominique FLACHER,
Absents : Annie PIGNEDE donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Laure-Paola GUIVIER, Jean-Michel PIDOLOT, Albane PINEDE
Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

OBJET : CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient alors au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement agent de maitrise, est promouvable au grade d'agent de maitrise principal par ancienneté

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent de maitrise principal à temps complet et d'adopter la modification du tableau des emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création du poste d'agent de maitrise principal à compter du 1^{er} juin 2024.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Transmis et Visé par le contrôle de la légalité
Certifié exécutoire et Affiché